

## **Pondération des heures effectuées dans les classes à examen** **L'intersyndicale s'adresse au Ministre de l'Education nationale**



Monsieur le Ministre,

Depuis votre nomination vous annoncez un grand plan de revalorisation de la voie professionnelle et affirmez qu'elle sera votre seconde priorité. Cette voie de formation qui scolarise un tiers des lycéen-nes a permis, cette année encore, de qualifier 176 000 jeunes au niveau IV et plus de 200 000 au niveau V. L'obtention des diplômes permet à tous ces jeunes un accès à un premier niveau de qualification indispensable pour envisager leur avenir, qu'il soit scolaire ou professionnel. L'enseignement professionnel public est en acteur incontournable pour élever le niveau de qualification de l'ensemble de la population, préparer à un métier et lutter contre les sorties sans qualification.

Les enseignant-es qui exercent dans les lycées professionnels s'impliquent fortement dans la réussite de leurs élèves. Pour pallier aux difficultés des jeunes, majoritairement issus de milieux socialement défavorisés et éloignés des attendus scolaires, les enseignant-es font preuve d'un grand professionnalisme malgré des conditions d'exercice de leur métier souvent très difficiles. Ils/elles assurent leurs missions de service public allant parfois même au-delà pour faire réussir leurs élèves.

Or, les enseignant-es qui exercent en lycée professionnel ont été exclu-es de la pondération mise en place à la rentrée 2015 dans la voie générale et technologique. Pour des raisons purement budgétaires, il a été préféré la mise en place d'une indemnité de sujétion de 400 €. Cette indemnité n'a pas eu la fonction affichée de valorisation de l'engagement des professeur-es de lycée professionnel dans la préparation du baccalauréat professionnel et du CAP. Cette différence de traitement entre les trois voies du lycée a été et est toujours très mal vécue par les enseignant-es qui la ressentent comme inégalitaire, stigmatisante, injuste et méprisante au regard de leur investissement.

Lors du CTM du 11 février 2015, la quasi-totalité des organisations syndicales a voté un voeu pour que les enseignant-es exerçant dans la voie professionnelle puissent bénéficier pour les classes à examen, des mêmes conditions de pondération que leurs collègues de la voie générale et technologique.

Pour nos organisations syndicales CGT-Éduc, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SUD-Éducation, SNALC-FGAF, SNCL, SIES et SPIEN, cette inégalité de traitement doit trouver une issue favorable. Nous vous demandons donc de remédier rapidement à cette situation inégalitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

## Une consultation sur l'enseignement professionnel : pour quel avenir ?

Le ministre a décidé d'ouvrir une consultation autour de la valorisation de l'enseignement professionnel. Le SNUEP-FSU y proposera des mesures pour améliorer les conditions d'études des élèves et de travail des personnels. Alors qu'un million de jeunes sont sans solution de formation ni d'emploi, le SNUEP-FSU portera la nécessité d'augmenter le nombre de sections professionnelles.

La volonté du gouvernement de promouvoir l'apprentissage dans les filières pré-bac n'est pas la solution pour lutter contre le chômage des jeunes ni contre le décrochage. Chez les mineurs, en moyenne 38 % des contrats d'apprentissage sont rompus (50 % en hôtellerie/restauration). Le SNUEP-FSU rappellera donc que la formation globale et complète mise en œuvre dans les lycées professionnels est plus adaptée aux jeunes car elle leur permet d'accéder à la vie active mais aussi de poursuivre des études supérieures.

Le SNUEP-FSU revendique des mesures urgentes pour valoriser l'enseignement professionnel public seules garantes d'une formation ambitieuse et non discriminatoire pour tous les jeunes.

## Récupérer l'apprentissage et son financement, pour quoi faire ?

À l'occasion d'une conférence de presse au siège parisien du Medef et avant de rencontrer le Premier ministre dans la soirée, mardi 17 octobre, Pierre Gattaz a présenté ses attentes pour la réforme de l'apprentissage en espérant que les entreprises seront au cœur du pilotage du dispositif et appelle à fixer des objectifs chiffrés pour le développement de cette voie de formation.

L'une de ses propositions pour augmenter le nombre d'apprentis serait d'abaisser l'âge légal d'entrée dans le dispositif à 14 ou 15 ans.

Il a plaidé pour une réforme en profondeur de l'apprentissage, évoquant la nécessité d'une approche client-fournisseur. « *Nous souhaitons avoir la main totalement sur les filières d'apprentissage, les CFA* », a-t-il expliqué, demandant en outre que « *le financement ne passe plus par les régions* ». Puis il a ajouté que les entreprises doivent être mieux associées à la conception du contenu des programmes de l'ensemble des filières techniques et ces derniers doivent être harmonisés entre les cursus de formation initiale et en alternance.

## L'apprentissage, « sauveur » de l'humanité...

"Nous avons besoin d'avoir, demain, un enseignement professionnel totalement attractif, en apprentissage ou non, où les compétences que l'on acquiert correspondent aux compétences de demain", déclare Jean-Michel Blanquer lors d'un colloque sur l'alternance organisé par l'association Jeunesse et entreprises, jeudi 12 octobre 2017. L'apprentissage "ouvre des perspectives" en particulier pour l'enseignement professionnel, estime le ministre de l'Éducation nationale, alors que deux concertations s'ouvrent sur ces sujets. "Il y aura un progrès de l'apprentissage", projette-t-il, "mais aussi un progrès de la présence de stages dans nos établissements, de dimension pratique dans l'expérience des élèves et des professeurs". Ces derniers doivent selon le ministre avoir "une connaissance intime de l'entreprise".

**Une formation prépare les jeunes à un métier, l'emploi relève de la compétence des entreprises ...**

## Un nouveau président de l'Association des régions de France

Le 22 novembre, Hervé Morin a été élu président de l'Association des régions de France et François Bonneau président délégué. C'était l'occasion pour eux de rappeler leurs inquiétudes et revendications : "Pas question de devenir ceux qui s'occupent du ravalement et de la peinture et qui n'ont rien à dire sur les formations", a annoncé Hervé Morin, puis il a beaucoup parlé de l'apprentissage estimant que "c'est une mauvaise idée de le confier aux branches professionnelles".

De son côté, François Bonneau propose que les cartes des formations soient confiées aux régions et élaborées avec les branches professionnelles en fonction de l'évolution des territoires. Puis il a exprimé le souhait des Régions de prendre « la responsabilité de la formation professionnelle initiale en alternance ou en lycée professionnel. On y associera les branches professionnelles. Mais pas question de mettre les régions sous leur tutelle ».

Nous assistons ici à une bataille rangée entre les Régions et le MEDEF pour tirer profit des négociations actuelles concernant la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Notre position est clairement exprimée dans la lettre de demande d'audience adressée le 20 novembre au ministre de l'EN :

*« Nos organisations sont attachées à la réussite de tous les jeunes scolarisés dans la voie professionnelle publique. Nous portons un attachement fort au service public d'éducation dont l'accès doit être égalitaire pour tous les jeunes sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, les modifications envisagées des cartes de formation doivent prendre en compte les difficultés de mobilité de nos élèves et leur offrir une offre de formation équilibrée. De plus, si l'insertion professionnelle est une des finalités de l'enseignement professionnel, elle doit aussi permettre la formation citoyenne des jeunes, surtout dans le contexte difficile que nous connaissons. »*

*CGT-Éduc, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SUD-Éducation, SNCL, SPIEN, SIES, UNL et FCPE*

## La nouvelle Garantie individuelle du pouvoir d'achat

La GIP résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la **perte de pouvoir d'achat** ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

Le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé, lors du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017, la reconduction de la GIPA pour 2017.

### ➤ Textes de référence :

Décret n° 2008-539 du 06/06/2008 (modifié par le décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017)  
Arrêté du 17 novembre 2017

### ➤ La période de référence :

La nouvelle période de référence à prendre en compte correspond aux quatre années comprises entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2016. **Le taux de l'inflation** sur la période s'élève à **1.38 %** ; la **valeur moyenne annuelle du point** s'élève à **55,5635 euros pour l'année 2012** ; et **55,7302 euros pour l'année 2016**.

### ➤ Le calcul de GIPA :

**GIPA = 55,5635 x Indice (au 31/12/2017) x (1 + 1,38) – 55,7302 x Indice (au 31/12/2016)**. Si la valeur est positive, elle représente le montant de la GIPA en €

# Orientation vers le supérieur

## ■ La nouvelle plateforme d'admission s'appeller "Parcoursup"

La plateforme qui succédera à APB s'appellera "Parcoursup", annonce la Ministre de l'enseignement supérieur, le 21 novembre 2017 sur *Europe 1*. "J'aime bien la notion de parcours, ça veut dire qu'ils ont bien compris ce qu'on était en train de préparer pour leur avenir". Elle a justifié aussi la réduction du nombre de vœux à 10 en soulignant qu'en moyenne les bacheliers en font 8 et que quand ils obtenaient leur 14<sup>ème</sup> vœu "ils n'étaient pas satisfaits". La plateforme ouvrira le 15 janvier, la saisie des vœux le 22 janvier 2017.

## ■ Mesures annoncées par le ministre

Lors de la présentation du « Plan étudiants », le 30 octobre 201, le Ministre de l'EN a déclaré que "La classe de terminale 2017-2018 change d'emblée pour tenir compte de toute la réforme mise en place dans l'enseignement supérieur". Il a précisé parmi les mesures annoncées, on trouve :

- Deux professeurs principaux en terminale
- Deux semaines dédiées à l'orientation en terminale
- Renforcement du rôle du conseil de classe.

A noter que les syndicats des chefs d'établissements trouvent que le planning est serré et s'inquiètent des modalités d'application de ces mesures.

## ■ Les conditions de désignation du second professeur principal

D'après l'AEF, la Secrétaire générale du MEN a adressé un courrier aux chefs d'établissement précisant les conditions de mise en place d'un deuxième professeur principal en classe de terminale :

- **Priorité aux enseignants de terminale, qui n'exercent pas déjà la fonction de PP.** Si cela n'est pas possible, un professeur principal de première, "voire de seconde", pourra être nommé deuxième professeur principal dans une classe de terminale où il enseigne. Il ne sera normalement plus professeur principal dans sa classe de première ou de seconde. Le cumul des deux fonctions doit en effet revêtir "un caractère exceptionnel" et être justifié par des "circonstances particulières".
- **Indemnité.** Le [décret](#) du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves prévoit le versement d'une seule part modulable de l'ISOE par division, en dehors des établissements classés sensibles. "Une modification réglementaire est en préparation et entrera en vigueur dans les prochaines semaines", annonce la secrétaire générale pour permettre l'indemnisation de deux professeurs principaux dans toutes les terminales de lycées généraux, techniques et **professionnels**.
- **Une alternative.** Si le lycée ne parvient pas à désigner deux professeurs principaux par division, "le renforcement de la fonction d'orientation en classe de terminale devra s'effectuer sous forme de tutorat rémunéré en IMP (indemnité pour mission particulière)", précise la Secrétaire générale..



## **Tribune libre : En un combat douteux (John Steinbeck)**

L'écriture inclusive fait, comme on le dit si bien dans la Don Juan de Molière, à propos du vin émétique, « bruire ses fuseaux ».

Comment s'étonner que « le masculin l'emporte sur le féminin » quand on sait que ce dogme grammatical a été édicté à une époque, dans une société essentiellement inégalitaire, où les gens adoraient **un Dieu masculin**, étaient les sujets d'un monarque absolu de droit divin et dans laquelle, de doctes juristes, soumis à la doxa catholique, avaient proclamé que confier le pouvoir à une femme c'était faire tomber l'état en quenouille ?

Les premiers textes littéraires ainsi que ceux du seizième siècle sont étroitement tributaires de la syntaxe latine ; comme le grec ancien, le latin a recours à trois genres pour désigner êtres, idées et choses : le masculin, le féminin et le **neutre**.

Malgré son lien matriciel avec ces langues anciennes, le français, n'a formellement retenu que les genres masculin et féminin. Mais jusqu'au XVIIIème siècle les accords grammaticaux fonctionnent en français selon le modèle gréco-latin et ignorent souvent la supériorité du masculin sur le féminin qui a du mal à s'imposer malgré Malherbe et l'autorité déjà sclérosante de la jeune Académie.

Ainsi on trouve encore chez Racine l'accord avec le genre du nom le plus rapproché : c'est l'accord de proximité. « Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières, consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières » peut-on lire dans Athalie.

Comment la Révolution qui se réclame du principe d'égalité ; comment les élites politiques de la troisième république, héritiers des Lumières ; comment les Hussards Noirs de la République ne sont-ils pas parvenus à réformer le dogme grammatical forgé par l'Ancien Régime ?

L'explication de cette inertie se trouve sans doute dans le fait que, dans son esprit, notre langue n'a jamais éliminé le neutre qui, en toute discrétion, persiste dans les textes.

Quand je formule la première prémisse du syllogisme aristotélicien :

« Tous les hommes sont mortels » le substantif « homme » désigne à la fois le masculin et le féminin. Il est donc neutre. Car qui pourrait penser que les femmes sont immortelles ?

« On n'est pas sérieux quand on a dix sept ans ! » écrit Rimbaud. Le pronom indéfini **on** désigne à la fois les jeunes gens et les jeunes filles. Il est donc neutre.

« Il pleure dans mon cœur comme il pleut sur la ville » nous dit Verlaine. Le pronom personnel **il** n'est ni masculin ni féminin : il est neutre.

Le dogme grammatical de la supériorité du masculin sur le féminin est actuellement un artifice pédagogique dont seule la commodité didactique justifie la pérennité.

L'intérêt immédiat de l'écriture inclusive ne se manifeste pas avec évidence dans un contexte où la différence entre le salaire des hommes et celui des femmes, à qualification égale et hors de la fonction publique, dépasse allégrement 15%.

Se battre avec tant d'acharnement pour réformer la règle grammaticale existante c'est, comme le disait Chanfort « Vouloir des dentelles quand on n'a pas de chemise »

R Bessède

**Sur les réseaux sociaux, le SNUEP-FSU continue le combat et alimente les débats...  
#ambitionLycéePro**

Depuis quelques temps, le SNUEP-FSU de l'académie de Bordeaux s'est dotée d'une page Facebook (@snuepfsuBordeaux) ainsi que d'un compte twitter (@SnuepBordeaux). L'objectif premier est bien sûr de diffuser plus largement l'actualité de l'Enseignement Professionnel de l'académie et d'annoncer nos actions à nos adhérent(e)s connecté(e)s. Mais nous pourrions aussi nous servir de ce qui fait la force de ces réseaux pour partager les valeurs et les idées que nous défendons sur un terrain où elles sont souvent absentes. C'est aussi un premier pas vers un militantisme (virtuel) de terrain au plus près de nos adhérent(e)s qui pourront interagir facilement pour enrichir les débats et ainsi les propager...

Même s'ils sont critiquables sur bien des aspects notamment sur la protection des données personnelles et de leur marchandisation, nous avons choisi d'utiliser ces outils car ils sont aujourd'hui des vecteurs d'information incontournables.

Les attaques menées ces derniers temps sur la formation professionnelle publique, sur les valeurs de solidarité, d'égalité et d'humanisme nous confortent dans l'idée que nous devons mener ces combats à tous les niveaux. Cependant sans votre soutien ceux-ci resteront confidentiels :

**Alors n'hésitez pas, likez, partagez et abonnez-vous !**

Le SNUEP-FSU sur TWITTER  
(#ambitionLycéePro)



Le SNUEP-FSU sur FACEBOOK

